

# REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

vice d'évaluation des fonctions	Date d'établissement Date de révision		Date de mise en application	
	1.7.1975		1.7.1975	
de la fonction	Code fonction			
Préparateur technique 1/prépara	7.07.004			

### 2. But de la fonction

Seconder le chef de laboratoire ou, dans le cadre d'un petit groupe de travail, exécuter les tâches courantes:

travaux pratiques, montage d'appareils, essais, analyses, contrôles, examens,

## 3. Description de la fonction

1. Dénomination de la fonction

## La fonction implique notamment :

- la collaboration avec le médecin, le chimiste ou le biologiste, dans le domaine scientifique spécialisé où s'exerce son activité:
- la surveillance, l'entretien d'appareils et de matériels de laboratoires;
- l'exécution de tâches de caractère technique pour aider le chef/la cheffe de laboratoire dans son travail de recherche, impliquant l'exécution de certaines analyses et autres expériences de laboratoire; la préparation, le conditionnement et la mise à disposition des milieux de culture à des fins d'analyses, de solutions titrées et de réactifs; la stérilisation du matériel destiné à cet effet;
- l'enregistrement des observations, tests, analyses et expériences; le choix et la mise au point de méthodes et procédés divers; l'exécution éventuelle de travaux sur des animaux;
- l'établissement de calculs et la présentation des résultats d'examens;
- la tenue de documents et d'inventaires de matériel; la réception et le contrôle des marchandises, ainsi que la vérification des factures;
- l'exécution d'autres tâches en relation avec la fonction, à la demande de supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	С	F	В	E	Cl. max. 10
Points	22	7	31	8	25	Total 93